

Enquête

Dans le huis clos des labos, le silence assourdissant des animaux

Article réservé aux abonnés

Le Libé des animaux dossier <

Entre 3 et 4 millions d'animaux sont utilisés chaque année par les laboratoires français. Dans cet univers hermétique, omerta et opacité règnent à tous les étages.

Une souris dans un laboratoire du Cermep de Bron, près de Lyon. (Philippe Merle/AFP)
par [Sarah Finger](#), correspondante à Montpellier

publié le 9 novembre 2022 à 17h47
(mis à jour le 13 décembre 2022 à 11h05)

Libération, partenaire du cycle de conférences «Qu'est-ce que la vie ?» organisé de septembre à janvier par la Cité des sciences et de l'industrie, proposera régulièrement articles, interviews et tribunes sur les sujets abordés. A suivre jeudi 15 décembre à 18h30 (table ronde suivie d'une séance de dédicace) la conférence [«Alternatives à l'expérimentation animale : innovation et fiabilité»](#).

Article initialement publié le 10 novembre dans le *Libé des animaux*, (tous les articles à retrouver [ici](#)).

Peut-on tout faire subir aux animaux au nom de la science ? Même les chercheurs se posent désormais la question. Le 17 octobre, 250 scientifiques critiquaient publiquement le compte-rendu d'expériences menées sur des macaques au sein de l'université d'Harvard. Des femelles s'étaient vu retirer leur bébé dès leur naissance, lequel était remplacé par une peluche afin d'étudier l'attachement maternel. Des nouveau-nés avaient eu quant à eux les paupières suturées pour analyser les conséquences neurobiologiques de la cécité.

Disons-le tout net : l'expérimentation représente la plus crispante des questions liées à la condition animale. Le malaise provoqué par les images «volées» par des lanceurs d'alerte en témoigne : on y entend les cris de douleur des animaux, on découvre leurs regards paniqués ou totalement vides, les interventions douloureuses, les contentions... Autant de documents abondamment relayés sur les réseaux par les «anti», au grand dam des laboratoires pratiquant l'expérimentation

«Libé des animaux» : embarras de laboratoires

Biodiversité 9 nov. 2022

Car ceux-ci n'aiment guère la publicité, comme l'a constaté Pauline Türk, professeure en droit public à l'université Nice-Côte d'Azur. Selon cette juriste, auteure d'une enquête intitulée «Pour une meilleure transparence en matière d'expérimentation animale», publiée en septembre dernier par l'Observatoire de l'éthique publique, les conditions du recours à l'expérimentation animale en France restent «opaques» et les portes des laboratoires «infranchissables» : *«En comparaison, les sites nucléaires et les installations classées [c'est-à-dire tous les sites industriels et agricoles présentant un danger potentiel pour la santé ou l'environnement, ndlr] sont bien plus transparents quant à leur nombre, leur localisation ou leurs conditions d'inspection»*, écrit-elle. Même les chiffres du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation s'avèrent flous. Selon ces statistiques, 1,6 million d'animaux – chats, singes, souris, rats, chevaux, lapins, cochons, poissons... – ont été utilisés par les laboratoires français en 2020. Un chiffre élevé, et pourtant très en deçà de la réalité. Car il ne prend pas en compte les animaux euthanasiés pour fournir organes et tissus, ni les indésirables nés en surnombre, ni les bêtes sacrifiées car trop âgées, ni celles décédées durant leur élevage... soit 2,1 millions d'animaux supplémentaires comptabilisés par le ministère de la Recherche en 2017 (dernière statistique disponible). Quant au nombre d'animaux utilisés par l'Institut de recherche biomédicale des armées, il demeure totalement inconnu.

«Procédures sévères» et «nage forcée»

Le recours quasi-systématique au modèle animal dans la recherche, tant pour la médecine humaine que vétérinaire, explique ces chiffres astronomiques. En 2020, 37 % des animaux de labo étaient utilisés pour la recherche fondamentale, 27 % pour la recherche appliquée, 2 % pour la formation des praticiens et près d'un tiers pour des «études toxicologiques et réglementaires». *«Les produits médicaux ou chimiques, les nouvelles molécules, les produits dérivés du sang ou encore les vaccins sont systématiquement testés sur les animaux»*, énumère Ivan Balansard, président du Gircor (Groupe interprofessionnel de réflexion et de communication sur la recherche). *La communauté scientifique s'attelle à développer des méthodes alternatives, comme des mini-organes réalisés à partir de cellules souches ou bien des «organes sur puce». Mais on est encore loin de pouvoir mimer un organe ou un organisme entier.»*

La Tanière, une retraite paisible pour les animaux à la sortie du labo

Société 9 nov. 2022 [abonnés](#)

Environ 225 000 animaux subissaient, en 2020, des «procédures sévères», autrement dit très douloureuses : tumeurs osseuses ou fractures instables, transplantation d'organe, maladies génétiques, brûlures, chocs électriques... Près de 820 000 d'entre eux expérimentaient quant à eux des procédures dites «modérées» (irradiations, chimiothérapie, chirurgie orthopédique, implantation d'émetteurs, tests de toxicité...). Parmi ces multiples expériences, certaines interrogent, comme celle de la «nage forcée» : des souris ou des rats sont placés dans des cylindres remplis d'eau dont ils ne peuvent s'échapper. Leur lutte désespérée pour rester en vie est filmée. L'objectif serait de mieux comprendre la dépression... Autre exemple : des singes ont été privés d'eau «pour stimuler leur motivation». Et certains laboratoires, comme à Pasteur, coupent à vif plusieurs phalanges aux souris dans le but de les identifier.

Les témoignages «de l'intérieur» sont rarissimes. Nous avons recueilli celui de Dominique (1), une scientifique dont toute la carrière s'est déroulée dans l'industrie pharmaceutique : «*En expérimentation, les animaux sont des outils. Il y a toujours un moment où l'on doit écarter sa sensibilité pour continuer ce travail, confie-t-elle. Mais à force, un processus de désensibilisation se met en place : les scientifiques ne voient même plus la souffrance des animaux et perdent leur empathie, d'autant que tout se passe dans le huis-clos d'un laboratoire, avec le moins de témoins possible.*» Dominique dénonce les tests liés à une molécule de la toxine botulique, plus connue sous le nom de Botox : «*Chaque lot est testé lors de contrôle qualité sur des souris. La toxine botulique est injectée dans leur abdomen, ce qui paralyse leurs muscles respiratoires. Les souris, conscientes, meurent étouffées. Ces tests extrêmement cruels se poursuivent alors qu'il existe d'autres méthodes, sans modèle animal.*»

Refus de communiquer les rapports

La France continue-t-elle à pratiquer des expériences sur des animaux pour lesquelles des alternatives existent ? Nicolas Marty, de l'association One Voice, l'affirme : *«C'est notamment le cas pour la production d'anticorps par ascites : le liquide est injecté dans les souris, les transformant en éprouvettes vivantes. Elles gonflent. On leur fait ensuite des ponctions très douloureuses dans l'abdomen pour prélever les anticorps. Ce processus cruel, massivement pratiqué en France, a été abandonné dans la plupart des autres pays d'Europe.»* «Les méthodes alternatives ne sont pas applicables à toutes les problématiques», rétorque Ivan Balansard.

Les scientifiques l'affirment : la directive européenne de 2010 qui instaure la règle des 3R (réduire, remplacer, raffiner) est respectée. Cette règle vise à réduire le recours aux animaux de laboratoire, utiliser autant que possible des alternatives, et raffiner les méthodes d'expérimentation. Une structure de référence («France centre 3R») a même été créée il y a un an. Mais les effets tardent à venir. *«Le nombre d'animaux utilisés va continuer à diminuer, j'en suis convaincu»*, déclarait à *Libération*, en 2017, l'ancien directeur du Gircor. A l'époque, ce nombre s'élevait à 1,9 million contre 1,6 million en 2020. Mais l'année 2020 est atypique, l'épidémie de Covid ayant ralenti les recherches ; le nombre annuel d'animaux utilisés aujourd'hui se situe plutôt autour de 1,8 million par an... soit une baisse très modérée en cinq ans.

A lire aussi

Le discret business des chiens cobayes

Biologie 9 nov. 2022 [abonnés](#)

De son côté, le ministère de la Recherche rappelle que chaque projet impliquant des animaux *«est l'objet d'une évaluation préalable par le comité d'éthique compétent pour l'établissement concerné»*. Problème : ces comités ne possèdent pas d'agrément officiels. Voilà l'improbable découverte faite par la juriste Pauline Türk : *«J'ai constaté avec stupeur que le ministère de la Recherche ne respectait pas la réglementation qu'il a lui-même édictée : les comités chargés d'évaluer l'éthique de chaque projet d'expérimentation animale n'ont pas d'existence juridique ! On ne connaît même pas leur localisation.»* De plus, l'impartialité de ces fameux comités paraît pour le moins discutable : *«Leurs membres sont souvent liés aux établissements dont ils doivent évaluer les projets ; ils en sont même parfois salariés, poursuit Pauline Türk. Ces comités sont même financés par les laboratoires expérimentateurs. Dès lors, comment les règles d'indépendance et de lutte contre les conflits d'intérêts peuvent-elle être respectées ?»* Certes, chaque comité d'éthique doit compter un membre extérieur, qualifié de *«non spécialisé»*. Mais sa voix porte-t-elle ? En 2018, les 3 708 projets d'expérimentation animale soumis à ces comités d'éthique ont tous été acceptés. Face à l'enquête très critique menée par Pauline Türk, le Gircor a salué une étude *«rigoureuse»* qui ouvrait *«des pistes de réflexion»*...

Obtenir les rapports d'inspection des laboratoires pratiquant des expérimentations animales relève également du parcours du combattant. Nicolas Marty, de One Voice, a bataillé durant des années, en tant que particulier, pour obtenir ces documents établis par les Directions départementales de la protection des populations : *«Elles refusent quasiment toutes de communiquer leurs rapports. Il faut saisir à chaque fois la Commission d'accès aux documents administratifs, recourir aux tribunaux... Lutter pour la transparence ne devrait pas être un travail à temps plein»*, dénonce Nicolas Marty. L'opacité règne aussi sur le bilan de ces expériences. En septembre 2020, un rapport d'information de l'Assemblée nationale préconisait de rendre obligatoire une appréciation rétrospective quant à leur pertinence, procédure qui *«exigerait de l'expérimentateur qu'il rende des comptes»*. Où en est-on depuis ? *«En France, les évaluations rétrospectives ne sont pas publiées, contrairement aux pratiques d'autres pays européens»*, répond Pauline Türk. Durant sa carrière dans les labos, Dominique raconte avoir vu *«des expérimentations qui ne servent à rien, n'aboutissent sur aucun produit»*. Pourquoi sont-elles donc menées ? *«Parce qu'il faut occuper les équipes, comme je l'ai entendu dire»*, répond-elle, avant de conclure : *«Après des années de tentatives pour faire bouger les choses de l'intérieur, je n'y crois plus du tout.»*

(1) Prénom d'emprunt

«Libé des animaux», édition 2022

La cinquième édition du «Libé des animaux» part sur les traces du chat-renard en Corse, traque les trafiquants de nids d'hirondelles en Thaïlande, enquête sur l'expérimentation animale et les pratiques des laboratoires, dresse le portrait d'une vieille éléphante du Bronx à l'avant-garde de la lutte pour un meilleur statut juridique des animaux... Et un constat s'impose : dans un contexte géopolitique qui se tend, la cause animale marque le pas.

[Le Libé des animaux](#)

[Les conférences de la Cité des sciences et de l'industrie](#)
